



Collège National des Enseignants d'Anesthésie et de réanimation

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Déclaration en cours auprès de la Préfecture de Police de Paris

Siège social : Société Française d'Anesthésie et de Réanimation, 74 rue Raynouard 75016 Paris

Benoît PLAUD
Président
benoit.plaud@aphp.fr

Benoît VEBER
Vice-président
benoit.veber@chu-rouen.fr

Étienne GAYAT
Secrétaire
etienne.gayat@aphp.fr

Gilles ORLIAGUET
Secrétaire adjoint
gilles.orliaguet@aphp.fr

Karim ASEHNOUNE
Trésorier
karim.asehnoune@chu-nantes.fr

Lionel VELLY
Trésorier adjoint
lioneljean.velly@ap-hm.fr

Administrateurs

Sylvain AUSSET
Jean-Étienne BAZIN
Sadek BELOUCIF
Dan BENHAMOU
Jean-Louis GERARD
Eric MEAUDRE
Serge MOLLIEUX
Julien POTTECHER
Mathieu RAUX
Emmanuel RINEAU

Objet : Directeur médical de crise

A l'attention de : membres du CNEAR

Paris, le 20 octobre 2018

Chers Collègues,

Le Guide de préparation du plan blanc qui sortira fin 2018 prévoit la création de la fonction de médecin Directeur Médical de Crise.

Ce médecin sera responsable de l'organisation médicale opérationnelle en cas d'afflux massif de patients, en lien avec le Directeur d'établissement et le président de CME.

Cette fonction sera confiée à un médecin expérimenté, ayant une connaissance de l'urgence, reconnu par ses pairs, formé et possédant des aptitudes éprouvées de « leadership ». Les compétences requises pour occuper cette fonction sont une connaissance de la gestion pré-hospitalière des secours, de la traumatologie d'urgence et de l'organisation hospitalière, en particulier l'optimisation des flux au sein des lits critiques, réanimation – USC – SSPI. Son nom figurera sur une liste d'aptitude définie par le Président de CME en lien avec le Directeur d'établissement, afin de garantir la disponibilité en cas de crise.

S'il est légitime que des urgentistes figurent sur cette liste en raison de leur implication dans la gestion de l'urgence hospitalière, il est fondamental que des anesthésistes réanimateurs y figurent également, au motif de leur expertise de la prise en charge du traumatisé sévère, a fortiori au sein du bloc opératoire et des réanimations. Il n'y aura pas de compétition autour de ce poste en cas de déclenchement de plan blanc. Le pilotage sera naturellement confié au praticien dont la spécialité est immédiatement concernée (par exemple urgentiste en cas de plan grand froid ou épidémie, anesthésiste réanimateur en cas de traumatisme sévère).

Notre spécialité doit être au rendez-vous de cette nouvelle fonction.

Nous restons à votre écoute pour tous compléments d'information.

Très Amicalement,

Pour le CNEAR

Pr Eric MEAUDRE
Administrateur CNEAR. Service d'anesthésie-réanimation, HIA Saint-Anne, Toulon.
eric.meaudre@club-internet.fr

Pr Mathieu RAUX
Administrateur CNEAR. Service d'anesthésie-réanimation Pitié-Salpêtrière, Paris.
mathieu.raux@aphp.fr